

PARCOURS PRÉVENTION SANTÉ

Désormais, tout participant majeur souhaitant s'inscrire à une course running organisée sur le territoire national devra satisfaire au Parcours Prévention Santé. Concrètement, cela signifie que pour son inscription à la course choisie, il devra se connecter, **dans les trois mois précédant sa compétition**, à la plateforme web dédiée : <u>https://pps.athle.fr</u> et y suivre les différentes étapes vouées à le sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique (texte et vidéo).

Démarrage : Indiquez la date de la course, puis cliquez sur « Suivant »



Parcours de Prévention Santé

La FFA propose, avec le Parcours de Prévention Santé, un outil en quatre étapes de sensibilisation aux risques, aux précautions et aux recommandations liés à la santé des coureurs. Au terme de ce parcours, vous pourrez télécharger une attestation à remettre à l'organisateur de votre prochaine course.

🗄 30/11/2024		
Le PPS est valabl	e pendant 3 mois.	
	Suivant	

© 2024 Fédération Française d'Athlétisme Conditions d'utilisation Confidentialité Mentions légales

Complétez les informations demandées, puis cliquez sur « Démarrer »



Démarrez votre parcours

Sexe OMasculin	Féminin
Nom de famille	Prénom
DUPOND	Jean
Date de naissance 🕚	
Jour v	Année v
Email	
exemple@domaine.com	
Retour	Démarrer

ETAPE 1 : regardez la vidéo, puis... cochez la case et cliquez sur « Suivant »

En cochant cette case, j'atteste sur l'honneur :
 Comprendre qu'un ou plusieurs de ces symptômes peuvent être des signes de pathologie cardiaque à risque pour ma santé et représenter potentiellement un risque vital.
Avoir pris connaissance et m'engager à appliquer les dix règles de bonne pratique du sport du Club des Cardiologues du Sport.

ETAPE 2 : regardez la vidéo, puis... cochez la case et cliquez sur « Suivant »

	En cochant cette case, j'atteste sur l'honneur :
	 Comprendre que certains antécédents familiaux, facteurs de risques cardiovasculaires et de maladies chroniques peuvent entraîner un risque lors de la pratique du sport et qu'ils doivent faire prendre avis auprès d'un médecin pour une pratique sécurisée. Comprendre qu'un bilan médical à certains âges de la vie est nécessaire pour faire le point sur mon état de santé, ma pratique de l'athlétisme et ses risques.
Retour	Suivant

ETAPE 3 : regardez la vidéo, puis... cochez la case et cliquez sur « Suivant »



ETAPE 4 : Finalisation ... cochez les 2 cases et cliquez sur suivant

	 En cochant cette case, j'atteste sur l'honneur : Avoir lu et pris connaissance de toutes les informations et alertes indiqués lors des différentes étapes du Parcours Prévention Santé. Prendre ou avoir pris note de la mise à disposition par la FFA de documents à ma destination contribuant à une pratique de l'athlétisme sans risque pour ma santé.
∑ a	Restons en contact
	J'accepte de recevoir* les informations officielles de la FFA pour profiter pleinement de mon sport : • Accéder au calendrier de toutes les courses • Historique de mes résultats • Conseils et entraînements
* En v	rous inscrivant à cette liste de diffusion, vous acceptez la politique de confidentialité du site.

Téléchargez l'attestation :



Merci d'avoir complété le Parcours de Prévention Santé !

Attestation PPS numéro :



Votre attestation PPS est valide jusqu'au 30/11/2024. Vous allez recevoir une confirmation par email à l'adresse trailer@free.fr.

C'est cette attestation qui devra être communiquée (à la place du certificat médical) sur le site de NJUKO.

L'attestation doit être au même nom que le nom d'inscription à la course et doit être valide à la date de la course.



PARCOURS DE PRÉVENTION SANTÉ



Objet : Parcours de Prévention Santé

Par la présente, la Fédération Française d'Athlétisme atteste que le participant a effectué le Parcours Prévention Santé conformément à sa règlementation.

Il est rappelé aux organisateurs de manifestations d'athlétisme que pour l'inscription à une manifestation sportive, le Parcours de Prévention Santé doit avoir été effectué par la personne qui demande son inscription dans les trois mois qui précédent la date de la manifestation sportive concernée.

Fait à Paris, le 31/08/2024

La Fédération Française d'Athlétisme

